Image not found or type unknown

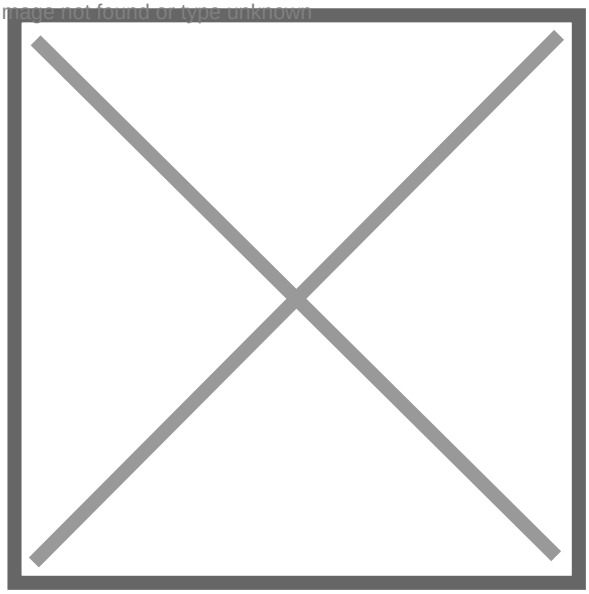

Actionnaire d'une entreprise liquidé sans être informé

Par **Akiyoguada**, le **27/03/2012** à **02:40**

Bonjour,
Nous étions actionnaire à pour moi 45% et une de mes filles à 5% d'une entreprise que nous avons créé en 1990 avec un associé détenant 50% et qui était le gérant. L'entreprise a rencontré des difficultés un mandataire a été nommé en 2009 et finalement celle-ci a été liquidée en 2011. Mais tout cela a été réalisé sans que ni ma fille, ni moi ne soyons avertis de cela car j'ai arrêté de travailler pour cette entreprise en 2006 suite à un différend avec mon associé et gérant. Et effet, lorsque le mandataire a été nommé pour voir si l'on pouvait redresser l'entreprise ni le gérant, ni le mandataire ne nous ont avertis de la situation de même quand l'entreprise a été liquidé. Nous n'avons rien signé, n'étions pas au courant de la situation. Quel recours avons-nous suite à cette non information? Et que pouvons-nous faire maintenant?
Merci pour vos réponses à venir.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés